

**Ma Métropole**  
metropole-rouen-normandie.fr  
**0 800 021 021**  
Service & appel gratuits

**Nous écrire ou accéder à votre espace personnel :**

- Le 108 - 108 allée François Mitterrand  
CS 50589 76006 - Rouen Cedex SIRET : 20002341400069

[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)

**Nous rendre visite :**

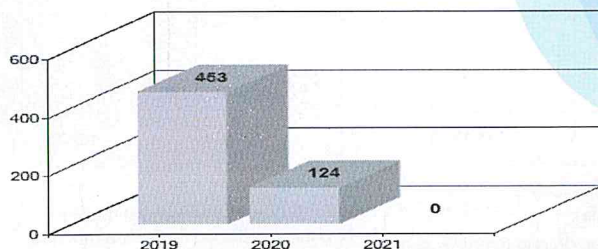
- 110 rue F. Couperin à Rouen  
- 59 B Bvd Ch. de Gaulle à Petit-Quevilly  
- 8 pl. A. Briand à Elbeuf  
**du lundi au jeudi de 8h30-12h / 13h-17h**  
**le vendredi de 8h30-12h / 13h-16h30**

M. MAYER-ROSSIGNOL Nicolas  
Président de la Métropole Rouen Normandie

**EXTRAIT DE TITRE EXECUTOIRE**

En application de l'art. L252A du livre des procédures fiscales, pris,  
émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des  
articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code Général des Collectivités  
Territoriales.

Evolution de votre consommation



Référence client  
116001586001 / 1170051

**Adresse point de comptage**

ASL LINDBERGH  
ALLEE CHARLES LINDBERGH  
76520 BOOS

**Expéditeur** TRESORERIE DE ROUEN METROPOLE  
86 BOULEVARD D'ORLEANS  
76037 ROUEN CEDEX

**Destinataire** 3834/00333 - TTF\_1\_C6 - 48/1639 - 3  
- ASL LINDBERGH  
648 RUE DE LA PEPINIERE  
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Réf. Facture : 2021 3042 259986 W du 18/05/2021

Détail au dos de votre facture

**CONSOMMATION** 0 m³

MONTANT T.T.C.

Abonnement 109,85  
Consommation 0,00

**TOTAL FACTURE** 109,85 €

**PAIEMENT LE : 17/06/2021**

**Nouveau moyen de paiement : désormais vous pouvez aussi payer votre facture d'eau auprès d'un buraliste partenaire en lui présentant le QR code figurant sur le talon de votre facture. Les paiements sont possibles jusqu'à 300 € en espèces et sans limite de montant en carte bancaire.**

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

ASL LINDBERGH  
648 RUE DE LA PEPINIERE  
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS

Métropole Rouen Normandie  
NNE : 491 485

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0760370700000116304225998621  
ICS : FR66ZZ491485  
Référence : 2021 3042 259986 W du 18/05/2021 Montant : 109,85 €  
Créancier : MRN

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 50808

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

070110500213 ASL LINDBERGH

941133000175 46210011630422599860760374984706

10985

Pour le détail des consommations, merci de vous reporter au document annexé

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
<b>Distribution de l'eau</b>						<b>109,85</b>
Abonnement : redevance métropolitaine						
période du 15/04/2020 au 31/12/2020	261 j	103,01	73,46	5,50	4,04	77,50
période du 01/01/2021 au 16/04/2021	106 j	105,59	30,66	5,50	1,69	32,35
<b>TOTAL A PAYER</b>			<b>104,12</b>		<b>5,73</b>	<b>109,85</b>

**Pour mieux comprendre votre facture**

**Distribution de l'Eau :**

L'alimentation en eau potable comprend le pompage de l'eau, son traitement aux normes de potabilité, son stockage et sa distribution aux usagers.

**Collecte et traitement des eaux usées :**

La redevance assainissement finance la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

**Compensation XI ème programme:**

Compensation instituée en 2019 de la baisse de la redevance modernisation et de la perte de subvention de l'AESN intégrée dans la redevance assainissement à partir de 2020.

**Abonnement :**

Il s'agit d'un montant forfaitaire destiné à couvrir les charges fixes, notamment la location-entretien du compteur et/ ou branchement.

**Consommation :**

Elle est calculée au prorata temporis selon le volume d'eau relevé sur votre compteur.

**Organismes publics :**

Les redevances lutte contre la pollution et, modernisation des réseaux sont dues par l'abonné. Elles sont perçues par la Métropole puis reversées à l'AESN. (Etablissement public veillant à la préservation de la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité). La redevance préservation de la

ressource (prélèvement) est due par l'exploitant. Elle est facturée à l'abonné.

**Les droits des abonnés:**

L'EXPLOITANT assure la gestion du fichier des abonnés dans les conditions prévues par le livre III du Code des relations entre le public et l'administration. Le fichier comporte les mentions inscrites à l'article R.2224-18 du code général des collectivités territoriales.

Le prix de l'eau, la redevance préservation des ressources et la part " assainissement " sont votés chaque année par le Conseil Métropolitain.

Le taux des autres redevances est fixé annuellement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

**Règlement amiable des conflits:**

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, toute réclamation doit être envoyée par écrit sous deux mois à partir de la date de réception de la facture à l'adresse suivante : Métropole Rouen Normandie, Direction de l'Eau 108 Allée François Mitterrand CS 50589 76006 ROUEN CEDEX ou sur le site [www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr). Si la réponse à votre réclamation écrite n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez pendant le délai d'un an à compter de votre réclamation initiale, saisir le Médiateur de l'eau par voie postale à : Médiation de l'Eau BP 40463 75366 Paris Cedex 08 ou sur le site <http://www.mediation-eau.fr>

**Modalités de remise pour fuite:**

La demande est adressée à la Direction de l'eau dans le délai d'un mois à compter de la réception de la lettre d'information ou à défaut de la facture d'eau. Il convient de transmettre impérativement une facture acquittée d'une entreprise de plomberie précisant la localisation de la fuite et la date de réparation. A réception de ces documents, aura lieu une vérification sur site des réparations effectuées. Sont exclues de ce dispositif, les fuites dues aux appareils ménagers, équipements sanitaires et de chauffage.

**Moyens de Paiement :**

Paiement en ligne ou prélèvements sur [www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)

Par TIP/Chèque : au moyen de l'enveloppe jointe à affranchir, avec le TIP daté et signé. Par chèque à l'ordre du Trésor Public

Par virement : IBAN FR50 3000 1007 07C7 6000 0000 004 - BIC BDFEFRPPCCT

ou CB auprès du Centre des Finances Publiques 86 bd d'Orléans 76037 Rouen cedex : 9h-12h/13h30-16h sauf mercredi 9h-12h

Tel 02 35 07 94 16 / [t076037@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t076037@dgfip.finances.gouv.fr)